

ASSISTANTS FAMILIAUX pourquoi pas vous ?

ÉRIC

Au départ, c'est une rencontre avec l'enfant. Si celle-ci se passe bien, alors c'est que du bonheur !



LAURENCE

Ce métier m'apporte une remise en question permanente et a fait évoluer ma personnalité. Ce métier m'a construite !

Si ce métier vous intéresse
contactez-nous

02 54 58 41 90

info.assistantfamilial@departement41.fr

*Un métier, une mission au service
de l'enfance et de l'adolescence*



DEVENEZ

famille d'accueil

+ de 50 postes

**d'ASSISTANTS FAMILIAUX
à pourvoir**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Hôtel du département | Tél. 02 54 58 41 41
Place de la République | departement41.fr
41020 Blois Cedex





une formation

La formation, d'une durée de **300 heures**, est délivrée et **financée** par le conseil départemental de Loir-et-Cher. Elle s'effectue en deux temps :

- ▶ un stage obligatoire de 60 heures avant l'accueil du premier enfant,
- ▶ une formation spécifique en alternance de 240 heures au cours des trois premières années d'accueil.

Cette formation qualifiante valide l'obtention du DEAF. Ce dernier permet le renouvellement automatique de l'agrément.

un métier

Devenir assistant familial est un formidable engagement humain au service de l'enfance.

Ce métier, ouvert à tous, offre :

- ▶ la possibilité d'une **progression de carrière** (formations, nombre d'enfants confiés...) dans un service au sentiment d'appartenance fort,
- ▶ un **accompagnement** par un référent professionnel tout au long de la carrière,
- ▶ un **parrainage** avec un assistant familial ressource,
- ▶ une **rémunération mensuelle*** en fonction du nombre d'enfants confiés, de 1 257 € brut pour 1 enfant à 2 724 € brut pour 3 enfants,
- ▶ une **indemnité d'entretien** (nourriture, hébergement...), versée par enfant et par jour, égale à 14,10 €,
- ▶ une **prise en charge des frais** liés à l'enfant (habillement, argent de poche, cadeau de Noël, déplacements, etc.).

* calculée selon le smic horaire brut au 01/10/2021

une mission

L'assistant familial accueille à son domicile, avec sa famille, 24h/24, un ou plusieurs enfants temporairement séparés de leurs parents, confiés à l'aide sociale à l'enfance du département. Il gère le quotidien de l'enfant, son éducation scolaire, tout en l'accompagnant dans son développement physique, affectif et psychologique.

Acteur et membre à part entière d'une équipe pluridisciplinaire, il participe à la mise en œuvre du projet de vie de l'enfant.

Un assistant familial peut se voir confier un à trois enfants entre 0 et 21 ans.

DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL EN 4 ÉTAPES

- 1 - Faire une demande d'agrément auprès du service protection maternelle et infantile de Loir-et-Cher.
- 2 - Obtenir un agrément d'assistant familial valable pour une durée de 5 ans, puis renouvelable.
- 3 - Être recruté par le conseil départemental de Loir-et-Cher.
- 4 - Suivre la formation qualifiante en vue de l'obtention du diplôme d'État d'assistant familial (DEAF).